



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 02/04/2024

Présents :

Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne et Sicard.

Absents excusés : messieurs Fleury et Longuet.

Secrétaire de séance : Monsieur Yves Bianchini.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Il s'agit de deux délibérations :

La première porte sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyennais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au syndicat d'énergie SE60.

La seconde sur une demande de subvention pour la préscolarisation en zone rurale permettant d'obtenir une subvention pour l'A.T.S.E.M. en charge des enfants à l'école maternelle de Borest.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité que ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour.

0/ Désignation d'un/e secrétaire de séance

Monsieur Yves Bianchini se propose en tant que secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents qu'il est élu secrétaire de séance.

1/ Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyennais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au syndicat d'énergie SE60

Comme le prévoit les statuts du syndicat d'énergie, lorsqu'une collectivité extérieure souhaite intégrer le syndicat, les communes membres doivent délibérer au préalable.

Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité que l'adhésion des deux E.P.C.I. sont approuvés par le conseil municipal de Borest.

2/ Demande de subvention pour la préscolarisation en zone rurale

Le conseil départemental de l'OISE subventionne tous les ans les collectivités ayant des classes maternelles et qui embauchent des A.T.S.E.M., favorisant ainsi l'installation et le maintien des familles en milieu rural.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande de subvention à ce dispositif d'aide.

3/ Approbation et signature du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2024

Aucune remarque n'étant formulée, c'est après avoir délibéré que le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

4/ Délégation autorisant les virements de chapitre à chapitre pour les budgets en M57 (hors dépenses de personnel)

Monsieur le maire rappelle que la nomenclature comptable de la commune a changé depuis le 1er janvier dernier, passant de la nomenclature M14 développée à la nomenclature M57 abrégée.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires et plus de souplesse budgétaire.

Ainsi, une faculté est donnée au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée, au plus proche conseil suivant cette décision.

Ceci étant exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à procéder sur chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

5/ Vote du taux des taxes pour l'année 2024

Les inflations successives de ces dernières années ont amené le maire à proposer une augmentation des taux des impôts directs locaux.

L'inflation sur l'année 2023 était estimée à 4.9% par l'INSEE et le maire propose de répercuter cette augmentation par une hausse des taxes locales à hauteur de 4% en 2024.

Monsieur Duchesne a souligné, que chaque année le produit fiscal augmentait car les bases augmentaient. Monsieur le Maire explique que la commune doit faire face à une hausse significative de ses dépenses.

Après avoir délibéré, c'est à la majorité, à 6 voix pour et 3 abstentions de mesdames Degraeve, Lacaze et de monsieur Duchesne, que la hausse de 4% est approuvée sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, sur le bâti et non bâti résumant les taux 2024 comme suit :

Simulation Taux des Impôts directs locaux					
	Taux 23 24 sans Maj	Majoration	Coeff multiplicateur	Taux majorés proposés au vote en 2024	Bases prévisionnelles 2024
TFB	36.05	4%	1.04	37.49	333600
TFNB	44.64			46.43	89800
TH	18.56			19.30	49700

Il sera demandé à Madame Leclercq, conseillère aux décideurs locaux de bien vouloir venir expliquer au conseil municipal, quelle est la répartition en fonction de la hausse des bases de la partie qui revient à l'Etat et de celle qui revient à la commune.

6/ Budget communal

Vote du compte de gestion 2023

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les écritures de la trésorerie pour l'année 2023 approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Monsieur Dosimont, Christophe, trésorier.

Vote du compte administratif 2023

Comme l'exige la procédure, le maire a quitté l'assemblée et le conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie Didier, après s'être fait présenter le compte administratif 2023 dressé par Monsieur Bruno Sicard, maire :

- *Constata la concordance des écritures comptables entre le compte administratif et le compte de gestion 2023 ;*
- *Approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 faisant apparaître les résultats suivants :*

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)	- €	123 956.22 €	- €	13 123.19 €	- €	137 079.41 €
1068				46 077.00 €		
Opérations de l'exercice	302 165.40 €	345 543.66 €	28 270.81 €	63 964.13 €	330 436.21 €	409 507.79 €
Totaux	302 165.40 €	469 499.88 €	28 270.81 €	123 164.32 €	330 436.21 €	546 587.20 €
Résultat de clôture (=CA)		167 334.48 €		94 893.51 €		216 150.99 €

Affectation des résultats 2023 du budget communal sur le budget primitif 2024

Le conseil municipal vote à l'unanimité, l'affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024 comme suit :

- *94 893.51 euros reportés à la ligne 001 en recettes d'investissement ;*
- *50 000 euros au compte 1068 investissement avec émission d'un titre de recette ;*
- *117 334.48 euros à la ligne 002 excédent de fonctionnement.*

Présentation et vote du budget principal 2024

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et recettes nécessaires à l'équilibre du budget et au bon fonctionnement de la commune et de ses projets notamment en investissement,

Approuve à l'unanimité, la proposition de budget présentée par Monsieur Bruno Sicard, soit un équilibre en recettes et en dépenses de :

Tableau synthétique des dépenses et recettes par section		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	431 047.48 €	431 047.48 €
Section d'investissement	224 980.03 €	224 980.03 €

Soit un équilibre de 656 027.51 € pour l'ensemble des sections.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

Organisme subventionné	Montant attribué
-Tennis	1000 euros
-Comité des Fêtes	3000 euros
-Soins palliatifs	200 euros
-La croix rouge	200 euros
-A.P.E.M. (Cantine scolaire - périscolaire - accueil de loisirs)	17 646,87 euros

Il est rappelé que les fonds du CCAS sont intégrés dans le budget communal depuis la fusion du CCAS et de la commune. Les fonds du CCAS s'élèvent au 01^{er} janvier 2024 à 61 529.71 euros et sont retracés dans une comptabilité annexe et interne.

Les conseillers municipaux approuvent le versement de 2500 euros de la commune à la partie CCAS pour l'année 2024, ce qui porte les fonds du CCAS à 61 529.71 euros pour 2024, sans compter les dépenses à venir que le CCAS pourraient avoir sur l'année (dons, colis etc...).

Annexes :

- 1-Présentation générale du budget 2024
- 2-Note de présentation du budget primitif 2024
- 3-Liste des investissements 2024
- 4-Situation financière du CCAS

7/ Situation du R.P.I. pour l'année scolaire 2024/2025

La fermeture de la classe de Montlognon a été confirmée lors du dernier conseil d'école et par conséquent la fermeture de l'école de Montlognon.

Une nouvelle organisation va se mettre en place pour la rentrée prochaine :

2 directrices seront en poste sur le regroupement pédagogique : madame Ducrot sur Fontaine Chaâlis et madame Kaluzny pour Borest.

L'école de Borest accueillera 2 classes avec 2 enseignantes : petites et moyennes sections et les grandes sections seront avec les C.P.

Sur Fontaine Chaâlis, il y aura également deux enseignantes avec deux niveaux CE1 avec les CE2 et CM1 / CM2.

8/ Questions et Informations diverses

-Les chiffres issus du recensement de la population font apparaître 171 logements pour 377 habitants (contre 356 habitants en 2022).

-Le projet de piscine intercommunale se poursuit pour un budget prévisionnel de 20 millions d'euros. Le site retenu à ce jour, serait celui de la piscine couverte.

-Une synthèse des actions menées par la brigade de gendarmerie de Nanteuil Le Haudouin est donnée à chaque conseiller municipal.

-De même une note du Sénat portant sur la sécurité et la protection des maires et élus locaux.

-Madame Didier a pour l'instant 35 inscrits pour le loto du 13 avril prochain. La diffusion de la publicité pour le loto auprès des habitants de Fontaine Chaâlis et Montlognon sera effectuée dans la semaine.

-Grâce aux récents travaux de renforcement en eau potable sur le réseau du syndicat de Montlognon, le rendement qui était de 45% est passé à 80 %.

Le tarif 2024 facturé aux usagers en dessous de 1000 litres passe de 1.71€/m³ à 1.75€/m³, et au-dessus de 1.41€/m³ à 1.45€/m³.

Un diagnostic des forages est en cours.

-Les buis du cimetière sont malades et seront traités par le maire.

-Monsieur le maire remercie monsieur Duchesne pour la mise à disposition de sa cour en guise de parking lors des obsèques de madame Merlotti.

-Monsieur Carpentier demande si la commune a eu un retour de sur le pont construit pour les animaux au-dessus de l'A1. La municipalité n'en a pas eu.

La séance est levée à 23 heures 25, le prochain conseil municipal est le 10 juin 2024 à 20 heures.

*Le Maire,
B-Sicard.*

*Le Secrétaire de Séance,
Yves Bianchini.*